



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

D 2025 12 18 091

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, W. DELAVENNE, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, A. BOUSSER, J-O. RABOT, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS, M. CHALENDAR
Absents excusés	J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, G. MASRARI, H. GRANGE
Absents	D. GANNE, V. KRYK, M. LAPTEVA, A. NEUSSER
Procurations	J. DAZIN à M. GRENIER, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, H. GRANGE à M. CHALENDAR
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Finances – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif.

Pour respecter le délai maximum de 10 semaines qui doit séparer le DOB du vote du budget primitif, Monsieur le Maire propose que le vote de ce dernier soit effectif lors du conseil municipal du 22 janvier 2026.

Pour information, la date limite du vote du budget primitif est fixée au 15 avril 2026.

Le DOB doit porter sur les opérations du budget principal et sur celles des budgets annexes si la collectivité en est dotée.

L'information doit contenir des éléments sur les principaux investissements projetés, le niveau et l'évolution de l'endettement, des éléments d'analyse prospective. Le DOB 2026 s'appuie sur le rapport d'orientation budgétaire présenté aux conseillers municipaux.

Il convient néanmoins de préciser qu'aucun formalisme n'est imposé aux collectivités territoriales pour la réalisation du rapport d'orientation budgétaire.

Vu la présentation du rapport d'orientation budgétaire à la commission Finances le 11 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **PREND ACTE** que ce débat a bien eu lieu après que le rapport d'orientation budgétaire ait été présenté devant

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 19 décembre 2025

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 19 décembre 2025

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.